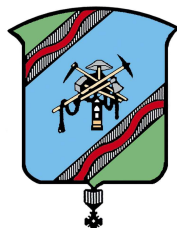


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 AVRIL 2010 n° 1

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

OBJET :

Délibération budgétaire 2010

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu les résultats établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable, sous forme de balances issues du compte de gestion et accompagnées de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2009 ;

- Considérant que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ;

- Considérant que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) et que le solde disponible peut être inscrit en section de fonctionnement,

- Considérant que par suite à des renégociations d'emprunts successives regroupant des emprunts des budgets Ville, Loisinord et Bâtiments Industriels, il y a lieu de constater le regroupement des capitaux restants dûs sur le budget ville et de prévoir une participation des deux budgets annexes en capital et intérêts,

- Considérant que par suite à ces renégociations d'emprunts successives, des amortissements intermédiaires, des durées révisables et de variations du taux de change du franc suisse, l'encours global de la dette du budget ville s'est retrouvé minoré par erreur et qu'il convient de créditer l'article correspondant au capital restant dû au 1^{er} janvier 2010,

- Considérant que lors de l'ouverture du Centre d'Activité et d'Hébergement Loisinord en 2000, un budget annexe a été créé afin d'identifier les opérations et activités qui le concernent et uniquement pour l'exploitation du bâtiment, que lors du transfert de l'actif, les écritures ont conduit à mettre à la charge de ce budget annexe le remboursement de deux emprunts de 4.000.000 de francs et 700.000 francs. Les travaux ayant été supportés par le budget Ville et les subventions perçues par celui-ci, il convient de transférer le capital restant dû au 1^{er} janvier

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

2010 sur le budget ville et de lui faire supporter, par une dotation, le montant des intérêts payés à tort par le budget annexe depuis 2000 responsables, en partie du déficit de fonctionnement de ce budget annexe,

- Considérant que la prise en charge de dépenses d'un budget annexe est permise à titre dérogatoire lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement. Tel est le cas par exemple de personnes qui travaillent pendant la fin de semaine ou les jours fériés. Cette prise en charge peut alors concerner les dépenses de fonctionnement. Cette prise en charge conserve un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

- Considérant qu'un budget annexe est rendu obligatoire afin d'identifier les opérations et activités qui le concernent ou lorsque la loi l'oblige,

- Considérant que le seuil de Taxe sur la Valeur Ajoutée n'est pas atteint par les recettes annuelles du budget location de salles, que le nombre de locations annuelles est minime par rapport à l'usage public d'intérêt général qui en est fait, que cette activité de location n'a pas un caractère commercial majoritaire,

- Considérant que le budget annexe urbanisme et lotissement a pour objet d'identifier l'opération publique d'aménagement, que celle-ci devrait se terminer au cours de l'année 2010 par la réalisation des travaux et la vente des terrains de l'assiette du lotissement « La Pierre aux puits », qu'il n'y a pas d'autres opérations d'aménagement ou de lotissement publics en cours ou envisagées nécessitant des aménagements publics,

- Considérant que suite à un recours administratif notifié à la commune, il convient de prévoir une provision pour risques et charges,

- Considérant que les provisions de droit commun sont semi budgétaires, que le vote peut se faire par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, que lors de la reprise anticipée des résultats la comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne crédits cumulés de l'exercice précédent, que la colonne VOTE ne saurait être renseignée avant celui-ci sauf à titre informatif, contrairement à la colonne PROPOSITIONS NOUVELLES et REPORTS,

- Considérant que pour l'équilibre budgétaire, il est proposé l'inscription d'un produit fiscal prévisionnel de 3.604.926 euros et une compensation relais de 906.508 euros dépendant des bases prévisionnelles notifiées qui conduit à proposer une hausse des taux d'imposition locale comme proposée dans le projet de budget principal annexé,

Après avis de la Commission des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins l'abstention des membres du groupe «Noeux à Cœur» et du groupe «Vivre à Noeux»,

Décide :

- De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement du budget annexe de Location de salles à hauteur de 4.159,55 euros au titre du déficit constaté, et, compte tenu des exigences de fonctionnement particulières de ce service, à hauteur de 28.852,83 euros pour les activités générales de service public de la ville non industrielles ou commerciales,

-De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement supportées par le budget Loisinord pour les activités générales de service public de la ville non industrielles ou commerciales à hauteur de 260.000 euros,

- De prendre en charge pour cette année les dépenses de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Activités et d'Hébergement Loisinord à hauteur de 476.100,25 euros au titre du déficit constaté,
- D'ajuster le capital restant dû par le budget Loisinord sur le budget ville suite aux renégociations d'emprunt à hauteur de 739.950,25 euros et une participation annuelle du budget Loisinord en capital et intérêts à hauteur de 0.25% pour le prêt N°505 présentant un capital restant dû au 1^{er} janvier 2010 de 3.226.162,26 euros et une participation du budget Loisinord en capital et intérêts à hauteur de 28.03% pour le prêt N°506 présentant un capital restant dû au 1^{er} janvier 2010 de 3.226.162,25 euros,
- D'ajuster le capital restant dû par le budget Bâtiments Industriels sur le budget Ville suite aux renégociations d'emprunt à hauteur de 103.536,76 euros et une participation annuelle du budget Bâtiments Industriels en capital et intérêts à hauteur de 6.06% pour le prêt N°505 présentant un capital restant dû au 1^{er} janvier 2010 de 3.226.162,26 euros,
- De transférer les capitaux restants dûs par le budget Centre d'Activités et d'Hébergement Loisinord sur le budget ville à hauteur de 204.135,62 euros sur le prêt de 4.000.000 de francs et à hauteur de 84.516,16 euros sur le prêt de 700.000 francs.
- De réaliser une dotation exceptionnelle du budget Ville au budget Centre d'Activités et d'Hébergement Loisinord de 148.448,01 correspondant au montant des intérêts payés à tort par le budget annexe depuis 2000 responsables en partie du déficit de fonctionnement de ce budget annexe,
- D'ajuster l'encours global de la dette du budget ville par un crédit, issu de la section de fonctionnement, de 236.136,19 euros à l'article correspondant,
- De réintégrer les résultats 2010 des budgets annexes Urbanisme- lotissements et Location de salles devenus sans objets dans le budget principal et de les supprimer pour l'exercice 2011 si les dépenses et recettes du budget Urbanisme- lotissements sont réalisées ;
- De voter les budgets avec des provisions semi budgétaires, par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en comparaison avec le budget cumulé de l'exercice précédent,
- De prévoir une provision pour risques et charges,
- D'adopter la hausse des taux d'imposition locale comme proposée dans le budget principal annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

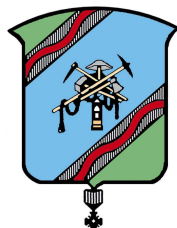
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 AVRIL 2010 n° 2

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la Communauté de Communes de Noeux et Environs a notifié les fonds de concours octroyés pour 2010 d'un montant de 455.405 euros. Il est rappelé que ces derniers sont affectés sur un état prévisionnel et que les reliquats non affectés suite aux résultats des mises en concurrence de l'année précédente peuvent être reportés sur de nouvelles opérations d'investissement.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'affecter les fonds de concours 2010, pour 455.405 euros conformément au tableau joint en annexe.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les fonds de concours 2010, pour 455.405 euros, conformément aux tableaux joints en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Affectation des Fonds de
concours 2010

Délibération affichée
Le 19 avril 2010
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

VILLE DE NOEUX LES MINES
 AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS
 Plan de financement ESTIMATIF HT en euros :

Montant attribué du fonds de concours 2010: 455 405,00

RUE JOLIOT CURIE

Dépenses: Montant estimatif en euros HT	Recettes: Montant estimatif en euros HT
Besoin de financement 2010 431 080,30	Fonds de Concours 100 000,00 Financement communal 331 080,30

RUE DE VERQUIGNEUL

Dépenses: Montant estimatif en euros HT	Recettes: Montant estimatif en euros HT
Besoin de financement 2010 397 522,90	Fonds de Concours 100 000,00 Financement communal 297 552,90

JEUX STADE DE GLISSE

Dépenses: Montant estimatif en euros HT	Recettes: Montant estimatif en euros HT
Besoin de financement 2010 520 000,00	Fonds de Concours 255 405,00 Financement communal 264 595,00

Noeux Les Mines, le
 Le Maire,

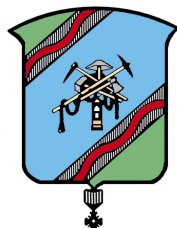
Jacques VILLEDARY,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 3

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

OBJET :
**Durée d'amortissement
des travaux et subventions
d'investissement**

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Les travaux de réparation du château d'eau étant terminés et ayant été financés en partie par des subventions publiques, il convient de prévoir la durée d'amortissement des travaux et des subventions d'investissement. Par ailleurs des fonds de concours ont été affectés sur le budget Loisinord, il convient de prévoir la durée d'amortissement de ceux-ci.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'amortir les travaux et subventions du budget service des eaux sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2011, et d'amortir les fonds de concours d'investissement sur le budget Loisinord sur une durée de 15 ans, à compter de l'exercice 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide d'amortir les travaux et subventions du budget service des Eaux sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2011, et d'amortir les fonds de concours d'investissement sur le budget Loisinord sur une durée de 15 ans, à compter de l'exercice 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

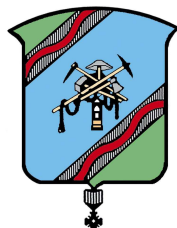
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 4

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

OBJET :

Admissions non valeurs

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer, sur proposition de Monsieur le Receveur Municipal, sur diverses admissions en non valeur, de produits communaux irrécouvrables.

Il soumet à l'Assemblée l'état de ces créances d'un montant total de 776,90 € réparti de la manière suivante :

Frais de cantine impayés : 136,80 €
Frais de réparation dommages aux biens impayés : 640,10 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'admission en non valeur des produits communaux irrécouvrables susmentionnés.

Les dépenses seront inscrites à l'article 654 fonction 251 et 020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

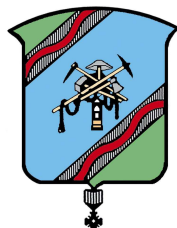
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 5

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

OBJET :
**Ajustement du montant
des crédits scolaires.**

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'ajuster le montant des crédits scolaires, inchangé depuis quelques années, afin de tenir compte de l'inflation et d'assurer les meilleures conditions de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune.

Il propose de faire évoluer le montant des crédits scolaires par enfant de 33,50 euros à 35 euros.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

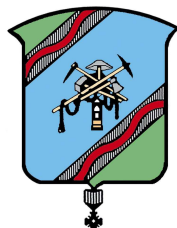
Décide de porter à 35 euros par enfant le montant des crédits scolaires alloués aux écoles maternelles et primaires de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
sous-Préfecture
Le**

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 6

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les rues de Lillers, de Loos et de la Cité pour partie, propriétés du Groupe SIA, peuvent faire l'objet, après acquisition en domaine privé communal, et ce, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, d'un transfert du domaine privé communal au domaine public communal, sans enquête publique préalable.

Les emprises concernées comportent les parcelles suivantes :

- Pour la rue de Lillers et après division : AH 1416, AH 1420, AH 1422, AH 1424, AH 1426, AH 1428, AH 1430, AH 1432, AH 1434, AH 1436, AH 1438 pour 816 m².
- Pour la rue de Loos et après division : AH 645, AH 1440, AH 1442, AH 1444, AH 1446, AH 1448, AH 1450, AH 1452, AH 1454, AH 1456, AH 1458, AH 1460, AH 1462, AH 1464, AH 1466, AH 1468, AH 1470, pour 1 816 m².
- Pour la rue de la Cité : AM 405 pour 829 m².

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'accepter le classement de ces voiries et réseaux divers dans le domaine privé, puis public, de la Commune, pour un montant de un euro, de procéder au transfert de propriété par acte administratif, et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente des biens susmentionnés.

Il indique au Conseil Municipal que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge du Groupe SIA, et que cette acquisition, passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts, ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter le classement des voiries et réseaux divers susmentionnés dans le domaine privé, puis public de la Commune, pour un montant de un euro, et autorise Monsieur le maire à signer l'acte administratif relatif au transfert de propriété, acte dont les frais seront pris en charge par le Groupe SIA, étant précisé

OBJET :
**Incorporation dans le Domaine
Public Communal de voiries et
réseaux divers des rues de
Lillers, de Loos et de la Cité.**

**Délibération affichée
Le 19 Avril 2010.
Le Président,**

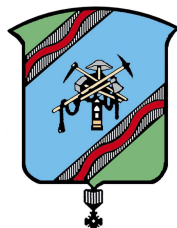
**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

que cette cession, passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts, ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 7

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que la Société Habitat 62/59 sollicite la garantie d'emprunt de la Ville pour la réalisation d'un programme de huit logements (6 en PLUS et 2 en PLAI) sur le quartier de la Pierre au Puits, emprunts d'un montant respectif de 66 451 €, 590 630 €, 20 166 € et 213 861 €.

Il propose donc au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts susvisés, souscrits par Habitat 62/59 Picardie S.A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition foncière et la construction des huit logements, et de l'autoriser à signer les conventions s'y afférant.

- Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts susvisés, aux conditions jointes en annexe, emprunts contractés par la Société HABITAT 62/59 PICARDIE S.A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 6 logements PLUS et 2 logements PLAI à Noeux les Mines.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
**Garantie d'emprunt Habitat
62/59 pour la réalisation de huit
logements; locatifs.**

**Délibération affichée
Le 19 avril 2010.
Le Président,**

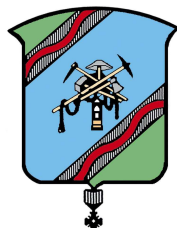
**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 8

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le parcours exceptionnel de Monsieur Georges FONTAINE au service de l'art musical à Noeux les Mines, décédé le 21 décembre 2009.

Dans le but de rendre hommage au travail de toute une existence dédiée à l'Ecole Municipale de Musique, l'Orchestre d'Harmonie de Noeux les Mines et la Chorale Vox Cantabile, Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'attribuer le nom «d'Espace Musical Georges Fontaine» aux nouveaux locaux qui abritent les trois structures depuis le mois de novembre 2008.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le nom de «Espace Musical Georges Fontaine» aux locaux situés rue Camus et affectés à l'Orchestre d'Harmonie de Noeux les Mines, la Chorale Municipale «Vox Cantabile» et l'Ecole Municipale de Musique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
**Dénomination de «l'Espace
Musical Georges Fontaine»**

**Délibération affichée
Le 19 AVRIL 2010.
Le Président,**

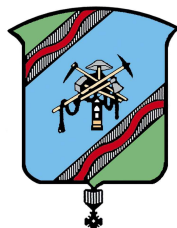
**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 9

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 4 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'adresse des Collectivités sinistrées par la tempête Xynthia qui a frappé plus particulièrement les départements de Vendée et de Charente Maritime, le 28 février 2010.

Etant donné le peu de recul, l'Assemblée n'a pu se prononcer, alors, sur le choix de l'attributaire de cette subvention. Depuis, l'Association des Maires de Vendée et des Maires de Charente Maritime ont ouvert un compte spécifique de solidarité.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de répartir la subvention, dont le principe a été retenu lors de la séance du 4 mars 2010, sur ces deux associations.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 750 € à l'Association des Maires de Vendée et 750 € à l'Association des Maires de Charente Maritime, suite aux sinistres occasionnés par la tempête XYNTHIA.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 025 fonction 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Attribution de subvention :
Soutien aux communes
sinistrées par la tempête
XYNTHIA

Délibération affichée
Le 19 avril 2010.
Le Président,

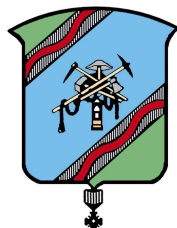
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 10

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Comité Local du Secours Populaire Français a renouvelé, au mois d'Août 2009, l'opération intitulée «Journée des oubliés des vacances», qui a permis aux personnes qui ne peuvent bénéficier de vacances, de profiter d'une sortie d'une journée dans les Ardennes Belges.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'associer la ville à cette opération, en prenant en charge les frais de transport liés à cette journée, soit 780 euros.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de prendre en charge les frais de transports correspondant au déplacement organisé le 19 Août 2009 par le Comité Local du Secours Populaire Français.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6247 fonction 024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Participation financière
«Journée des Oubliés des
Vacances 2009»

Délibération affichée
Le 19 avril 2010.
Le Président,

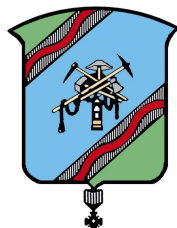
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 11

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

OBJET :
Demandes de subventions.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée l'état des demandes de subventions présentées par les associations, et d'adhésions sollicitées par les organismes :

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2010 d'un montant de :

153 € à l'Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante du Nord Pas de Calais (ARDEVA).

500 € à l'Association Police Public Jeunesse, rue Gaston Deferre à Béthune.

153 € à l'Association de la Prévention Routière, Comité du Pas de Calais, rue Barbot à Arras.

400 € à l'Action Catholique des Enfants du Pas de Calais, secteur de Noeux les Mines.

306 € à l'Association Second Départ, 33 rue Salengro à Noeux les Mines.

306 € à l'Association SANSHIRO de Noeux les Mines.

306 € à l'Association Noeux Musical Show de Noeux les Mines.

306 € à l'Association Lumi-Noeux de Noeux les Mines

Décide l'adhésion à l'Association «La Vie Active» rue Beffara à Arras, pour l'année 2010, dont la cotisation s'élève à 35 €.

Décide de ne pas attribuer de subvention, ni donner suite à la demande d'adhésion émanant des associations suivantes :

- Maison Familiale Rurale des Hauts Pays,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Délibération affichée
Le 19 avril 2010.
Le Président,

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord
- Mouvement National de lutte pour l'Environnement réseau Homme et Nature
- Union des Aveugles et Déficients Visuels du Nord
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés de l'arrondissement de Saint Omer (Papillons Blancs)
- Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public du Pas de Calais
- Association des Mineurs Marocains du Nord Pas de Calais
- Secours Populaire Français, opération « Urgence Tempête en France »

Les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 6574 et 6188 fonction 025 et 020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

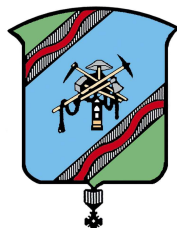
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2010 n° 12

L'an deux mille dix, le 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 8 Avril 2010.

Etaient présents : Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Marcellak, Mme Krol, Mr Sliwinski, Mme Bura, Mr Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Melles Louchart, Jonckans, Mmes Royez, Gatien, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Blondel, Mme Grzeskowiak, Mrs Lasak, Bugzel.

Mr Villedary, Mmes Piteux, Dupuis, Matysziak, Mrs Lantenois et Dhesse avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Misto et Mme Royez.

Melle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Directeur de la Société NORPAC, LE SEXTANT, 1 rue de l'Horizon à Villeneuve d'Ascq sollicite l'autorisation d'occuper du personnel salarié les dimanche 23 et 30 mai, ainsi que les 6, 13 et 20 juin 2010 pour intervenir sur le chantier pont-route SNCF, à proximité de la Zone Industrielle.

L'avis du Conseil Municipal est requis ainsi que celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et des Syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société NORPAC, pour les périodes susmentionnées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Dérogation au repos dominical
Société NORPAC

Délibération affichée
Le 19 avril 2010
Le Président,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le